



PRÉFET DES VOSGES

**SOUS-PREFECTURE DE NEUFCHATEAU**

**A R R E T E n° 426/2015 /SPN du 24 NOV. 2015**  
**déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la construction d'une station d'épuration des**  
**eaux usées sur le territoire de la commune de Valfroicourt**

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de monsieur Jean-Pierre Cazenave-Lacrouts en qualité de préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1830/15 du 7 septembre 2015 portant délégation de signature à madame Marie-Claude Lambert, sous-préfète de Neufchâteau;

Vu l'arrêté préfectoral n°441/2013 du 30 décembre 2013 déclarant d'utilité publique la construction d'une station d'épuration des eaux usées par la commune de Valfroicourt et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 46/2014 du 20 février 2014 modifiant l'article 3 de l'arrêté n°441/2013 du 30 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté n°226/2015/SPN du 4 août 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire de Valfroicourt, pour la détermination des terrains à acquérir par la commune en vue de la réalisation des travaux de construction d'une station d'épuration des eaux usées.

Vu l'enquête parcellaire qui s'est déroulée du 14 septembre 2015 au 29 septembre 2015 inclus ;

Vu la notification individuelle parvenue aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire le 4 septembre 2015 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 octobre 2015 favorables à l'acquisition par la commune de Valfroicourt des parcelles ZD39, 44 et 45 nécessaires à la construction d'une station d'épuration des eaux usées ;

Considérant que les documents nécessaires pour la transmission du dossier au juge de l'expropriation n'ont pas été transmis dans le délai de 6 mois, à compter de la signature de l'arrêté de cessibilité du 30 décembre 2013, modifié le 20 février 2014 ;

Considérant que l'arrêté de cessibilité du 30 décembre 2013, modifié le 20 février 2014 est devenu caduc ;

Considérant que la validité de l'arrêté du 30 décembre 2013, modifié le 20 février 2014 déclarant d'utilité publique l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction d'une station d'épuration des eaux usées sur le territoire de la commune de Valfroicourt est de cinq ans ;

Il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation engagée

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Vosges*

### **ARRETE**

**Article 1 :** Sont déclarées cessibles, au bénéfice de la commune de Valfroicourt, les parcelles cadastrées section ZD 39, 44 et 45 nécessaires à la construction d'une station d'épuration des eaux usées telles que désignées par le plan et l'état parcellaire annexés au présent arrêté.

**Article 2 :** Les acquisitions seront effectuées par la commune de Valfroicourt, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

**Article 3 :** Le présent arrêté et annexes d'une durée de validité de 6 mois seront notifiés aux propriétaires par l'expropriant, par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de deux mois à compter de sa notification aux propriétaires figurant sur l'état parcellaire .

**Article 5 :** Madame la sous-préfète de Neufchâteau, Monsieur le maire de Valfroicourt sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

La sous-préfète de Neufchâteau



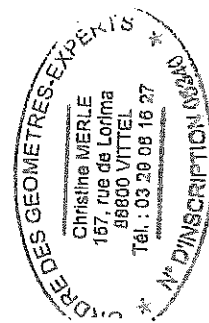
Marie-Claude LAMBERT

**ETAT PARCELLAIRE**  
**PERIMETRE DE LA STATION D'EPURATION**

Commune de VALFROICOURT, section ZD

Nom	Date et lieu de naissance	Adresse	Section	N°	Contenance cadastrale	Superficie concernée par le projet
M. CHEVRIER Jean-Marie	17/12/1946 à VALFROICOURT	134 Rue du Cimetière 88270 VALFROICOURT	ZD	39	5ha 60a 40	1012 m <sup>2</sup>
M. CHEVRIER Jean-Marie	17/12/1946 à VALFROICOURT	134 Rue du Cimetière 88270 VALFROICOURT	ZD	44	13a20	1320 m <sup>2</sup>
M. CHEVRIER Jean-Marie	17/12/1946 à VALFROICOURT	134 Rue du Cimetière 88270 VALFROICOURT	ZD	45	23a00	1393 m <sup>2</sup>

Annexe de l'arrêt n° 426/2015/SPN du 24 NOV. 2015



*Christine Merle*

V2622

SELARL Christine MERLE, géomètre-expert à VITTEL

08/07/2015

